## Comité d'histoire

LE GENERAL DE GAULLE A LA COUR DES COMPTES EN 1960

**Christian Descheemaeker, président du Comité** 

Le mardi 20 septembre 1960 après-midi, « le Général de Gaulle a présidé la séance solennelle de rentrée de la Cour des comptes », si l'on en croit le journal Le Monde. Ainsi libellée, cette nouvelle est importante mais fausse. Le Général de Gaulle est venu à la Cour et a prononcé un discours lors de l'audience solennelle de rentrée, ce qui est différent ; seul le Premier président peut présider une audience solennelle, à la Cour des comptes ; c'est la règle dans les juridictions. La visite du Général de Gaulle s'inscrivait dans des visites aux grandes institutions de l'Etat. L'usage qui veut que le Président de la République se rende au cours de son mandat une fois – au moins – au Palais Cambon ne s'est établi que par la suite. Avant de Gaulle, René Fallières avait inauguré le Palais Cambon le 16 octobre 1912¹ et René Coty était venu le 28 mai 1957 à l'occasion du cent-cinquantenaire de la juridiction.

## Le Monde

## Le général de Gaulle a présidé la séance solennelle de rentrée de la Cour des comptes

Publié le 22 septembre 1960 à 00h00 - Mis à jour le 22 septembre 1960 à 00h00

Le général de Gaulle, poursuivant ses visites aux grands corps de l'État, a assisté mardi aprèsmidi à l'audience solennelle de rentrée de la Cour des comptes.

Accompagné de MM. Geoffroy de Courcel, secrétaire général de la présidence, et René Brouillet, directeur de son cabinet, le chef de, l'État a été accueilli par MM. Michel Debré, Wilfrid Baumgartner, Roger Léonard, premier président de la Cour des comptes, et Vincent Bourrel, procureur général auprès de la Cour.

Le chef de l'État, dans son allocution, a souligné tout d'abord l'importance de la mission de la Cour des comptes, ajoutant :

" En notre temps, comme de tout temps, les contrôles et les jugements qui sont de votre ressort, et qui imposent dans les comptes publics l'ordre et la régularité, sont des conditions nécessaires de la bonne marche des services et de la considération que la nation accorde aux responsables.

Aussi doit-on notamment considérer comme essentiel le rapport par lequel vous me rendez compte chaque année de vos travaux et de vos conclusions.

Dans la grande entreprise du redressement de l'État, en fait de continuité, d'autorité et d'efficacité, dont la Constitution nouvelle de la République a défini l'esprit et les moyens, et donné le signal, la Cour des comptes joue et jouera un rôle éminent. Or pour la France dans le monde tel qu'il est la capacité de l'État est la première condition de la vie. "

Source : *lemonde.fr* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Jean-François Potton et Stéphanie Quantin, *Le Palais Cambon*, Comité d'histoire de la Cour des comptes, 2012.

Les notes se limitent aux publications du Comité d'histoire de la Cour.

En 1960, le Premier président de la Cour est Roger Léonard (1898-1987) qui avait été sous-préfet et membre de cabinets ministériels avant la guerre, préfet de Seine-et-Oise à la Libération pendant quelques mois, préfet de police de Paris de 1947 à 1951. Nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat en 1938, il avait été directeur du contentieux, de la justice militaire et de la gendarmerie de juin 1939 à juillet 1940, et promu conseiller d'Etat en 1945. Sa carrière l'avait conduit aux fonctions de Gouverneur général de l'Algérie en 1951 et il présidait la Cour des comptes depuis 1955, succédant à Edouard Parent<sup>2</sup>.

Ancien fonctionnaire du ministère des Finances, le Procureur général Vincent Bourrel (1900-1981) avait été en 1940 membre du cabinet de Paul Reynaud, ministre des Finances puis Président du Conseil, et le sera de nouveau à partir de 1948. Directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'Intérieur à la Libération, préfet en 1945, il avait été nommé en 1947 conseiller-maître à la Cour des comptes sans guère s'éloigner des cabinets ministériels. Promu au grade de président de chambre en 1955, il n'avait pas été installé et était resté détaché en qualité de secrétaire général de la SNCF, fonction qu'il avait déjà occupée en 1948 tout en travaillant auprès de Paul Reynaud. Il était chef du Parquet général de la Cour depuis 1958, poste qu'avait tenu avant lui Maurice Lesage.

Parmi les personnalités qui accompagnent le Général de Gaulle le 20 septembre 1960 se trouvent le Premier ministre, Michel Debré, et le ministre des Finances et des Affaires économiques, Wilfrid Baumgartner. Deux membres de la Cour en poste à l'Elysée font partie de la délégation : René Brouillet (1909-1992), ancien conseiller référendaire, directeur du cabinet du Président de la République, et Gérard Ducher (1928-1995), chargé de mission au Secrétariat général de la Présidence de la République, futur président de la Quatrième chambre (1987-1994). Le Général n'est pas accueilli par les seuls chefs de la Cour, mais aussi – c'est ce que prévoyait le protocole - par le Premier ministre et le ministre des Finances. Le cérémonial de 1960 exprimait ainsi la dépendance de la Cour des comptes à l'égard des Finances. La situation a changé...

Après avoir gravi l'escalier d'honneur du Palais Cambon jusqu'au premier étage avec le Premier président Léonard et le Procureur général Bourrel, le Général de Gaulle et la délégation qui l'accompagnait (le « cortège » dans les documents) avaient salué les présidents de chambre qui attendaient dans le cabinet du Premier président au 1<sup>er</sup> étage. Ils avaient alors gagné la Grand'Chambre au deuxième étage avec les chefs de Cour et avec les six présidents (à l'époque, les cinq chambres de la Cour et la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques -C.V.C.E.P³.) : Gilbert Hervé-Gruyer (Première chambre), André d'Estresse de Lanzac (Deuxième chambre), Albert Pomme de Mirimonde (Troisième chambre), Jean Priem (Quatrième chambre), Théodule Bossuat (Cinquième chambre<sup>4</sup>) et Henri Lorain (C.V.C.E.P.). Le hasard fait que tous exercent leur fonction depuis 1957 ou 1958, sauf un, installé en 1959.

L'audience solennelle de rentrée 1960 est pour l'occasion scindée en deux : d'abord l'installation de magistrats nommés ou promus (quatre conseillers-maîtres, dix conseillers référendaires de  $1^{\rm ère}$  classe et dix conseillers référendaires de  $2^{\rm ème}$  classe) « selon le cérémonial en usage », suivie des discours du Premier président, du Procureur général et du Président de la République.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir les fiches biographiques des magistrats de la Cour rédigées par Jean-François Potton ; en ligne sur le site Internet de la Cour des comptes.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Christian Descheemaeker et Jean-François Potton, *La Cour des comptes et les entreprises publiques – la réforme de 1976,* Comité d'histoire de la Cour des comptes, 2016.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Rolande Ruellan, *L'attribution à la Cour des comptes du contrôle de la Sécurité sociale en 1950,* Comité d'histoire de la Cour des comptes, 2014.

Les installations, conformément aux règles et aux pratiques en vigueur, mêlent promotions de magistrats au grade supérieur et nominations au tour extérieur. Intègrent ainsi la Cour en ce 20 septembre 1960 :

- Au grade de conseiller-maître, Chérif Mécheri, préfet hors classe, et Raymond Champion, directeur général adjoint des impôts ;
- Au grade de conseiller référendaire de 2<sup>ème</sup> classe, Yves Béchade, Maurice Hupel et Désiré Marcel, tous trois administrateurs civils aux Finances.

Après les discours, l'audience est suspendue et tous les magistrats sortent de la Grand'Chambre. Pendant que le Premier président et le Procureur général accompagnent le Général jusqu'à la salle de la 4ème chambre pour lui présenter rapidement des documents concernant l'histoire de la Cour, les magistrats — environ 170 à l'époque - se regroupent par chambre dans la bibliothèque. Ils sont alors présentés par leurs présidents de chambre au Président de la République ; c'est du moins ce qui est prévu.



Le Général de Gaulle et le Premier président Léonard - © Agence France Presse

Le Président de la République est enfin raccompagné par les chefs de la Cour à sa voiture garée dans la cour d'honneur. Sa visite se termine à 16h30. Elle aura duré exactement une heure et demie comme prévu.

L'audience solennelle reprend après trois quarts d'heure de suspension, et le Procureur général prononce l'éloge des onze magistrats décédés au cours de l'année judiciaire, nombre inhabituellement élevé, parmi lesquels dix honoraires, dont le Premier président Edouard Le Conte (1876-13 janvier 1960)<sup>5</sup>, et un référendaire mort en activité, René Jardin (1892-1<sup>er</sup> avril 1960).

Les discours qui ont été prononcés le 20 septembre 1960 devant le Général de Gaulle ne comportaient aucune demande : le Premier président n'hésite pas à affirmer qu' « un corps voué à l'étude critique doit d'abord commencer par la critique de soi-même » et souligne l'adaptation progressive des méthodes et des procédures de contrôle de la Cour ; le Procureur général salue le perfectionnement de la législation budgétaire, allusion à l'Ordonnance organique de 1959.

L'allocution du Général de Gaulle est un hommage à l'institution (voir les annexes). Les Archives nationales conservent le brouillon manuscrit de sa main, avec des corrections, puis la version dactylographiée, elle-même légèrement modifiée à la main : « Si j'ai tenu à me rendre aujourd'hui à la Cour des comptes, c'est tout d'abord pour rendre à ce grand corps le témoignage de l'exceptionnelle estime et de la grande confiance que lui porte l'Etat » ; le premier jet faisait état du « témoignage de ma haute estime et, par-là, de celle que lui porte l'Etat ». L'hommage se poursuit : « rien n'est plus salutaire que la continuité propre à cette institution depuis que, voici 153 ans, et à la suite des vieilles chambres des comptes, Napoléon ler voulut l'organiser (...) « Rien n'est plus justifié que l'autorité et, j'ajoute, la majesté de la Cour des comptes ».

Le Président de la République conclut par un appel : « Dans la grande entreprise du redressement de l'Etat, en fait de continuité, d'autorité et d'efficacité, dont la Constitution nouvelle de la République a défini l'esprit et les moyens et donné le signal, la Cour des comptes joue et jouera un rôle éminent ». Une question, mineure : le Général a-t-il prononcé cette dernière phrase, qui figure dans le texte dactylographié modifié de sa main, ou la phrase exacte est-elle celle publiée par le Journal officiel : « le rôle de la Cour des comptes est et demeurera éminent » ?

Dans la bibliothèque, après les installations de magistrats et les discours, le Président de la République a-t-il vraiment eu le temps de dire ensuite quelques mots à tel ou tel magistrat ? Oui, mais à un petit nombre seulement. Les présentations étaient censées être individuelles, mais ne pouvaient qu'être très sélectives dans le temps imparti. Pour en savoir plus, des magistrats — Anne-Marie Hackett, James Charrier, Hélène Gisserot - ont été interrogés un demi-siècle plus tard : jeunes à l'époque, ils étaient placés de ce fait derrière leurs aînés, et n'ont donc pas serré la main du Président. Le regretté Yves Béchade, lui, racontait<sup>6</sup> avoir été présenté au Président de la République par le président Bossuat. Il faisait partie des magistrats nommés au tour extérieur et qui venaient d'être installés comme magistrats. Quoi qu'il en soit, le programme de la visite était trop ambitieux et il fallait respecter l'horaire ; la phase des présentations a donc été réduite à quelques magistrats.

Des photos et un très bref film d'actualité d'une minute 27 secondes, conservé par l'Institut national de l'audiovisuel, bien médiocre malheureusement, ont été retrouvés à l'occasion de l'anniversaire de

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Christian Descheemaeker (sous la direction de), *Le Premier président Le Conte – un heureux mariage de raison avec la Cour des comptes (1902-1948)*, Comité d'histoire de la Cour des comptes, 2018.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Rapporté par son collègue Jacques Chabrun qui sera chargé de mission au Secrétariat général de la Présidence de la République de 1965 à 1969 avant d'être nommé au tour extérieur « Finances » conseiller référendaire de 2ème classe en 1972.

la visite du Président de la République en septembre 2020. Ils ont été exposés à la Journée du Patrimoine du 19 septembre qui, malgré la crise sanitaire, a attiré environ 1500 visiteurs au Palais Cambon. Certains moments de la cérémonie du 20 septembre 1960 sont ainsi illustrés : les badauds sur les trottoirs et aux fenêtres à proximité de la Cour ; la montée de l'escalier d'honneur à l'arrivée, le Général grimpant l'escalier d'honneur, le Premier président à sa gauche, légèrement en retrait et le Procureur général quelque peu distancé ; les personnalités qui l'accompagnent entrant dans son cabinet puis montant l'escalier d'honneur du 1<sup>er</sup> au 2<sup>ème</sup> étage, filmés pour la plupart de dos ; le départ du Général de Gaulle à la fin de la cérémonie : il descend l'escalier où sont disposés des gardes républicains sabre au clair ; il a à sa gauche Roger Léonard et Vincent Bourrel s'est placé à sa droite ; derrière eux viennent le colonel de Bonneval, aide de camp du Général depuis 1945, et Michel Debré, puis Wilfrid Baumgartner et les autres membres de la délégation qui l'accompagnent. On reconnaît René Brouillet. Le Général porte ses lunettes pour monter et pour descendre l'escalier mais les a enlevées en arrivant en bas. Ces divers instantanés et la vidéo illustrent son unique visite à la Cour sans la faire revivre complètement, car l'audience solennelle dans la Grand'Chambre n'y apparaît pas.



Source: Cour des comptes, 2014/037 - © Daniel Moreaux

Des photographes de presse entourent la DS présidentielle lorsque le Président de la République monte dans sa voiture sans une minute de retard. C'est l'indice qu'il existe d'autres photos de cette visite marquante.



Le Général de Gaulle, le Premier président Léonard à sa gauche, le Procureur général Bourrel à sa droite - © Agence France Presse